



MINISTÈRE  
DE LA CULTURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# CRDOA



## **BILAN DU RÉCOLEMENT DES DÉPÔTS DES BIENS CULTURELS DE L'ÉTAT DANS LE GRAND EST**

Publication du 15 mai 2023

**Illustration de la couverture :** amphore (AO 32381) déposée par le département des antiquités orientales du musée du Louvre au musée municipal de Toul.

© 2021 Musée du Louvre / SRD / Mélanie Budin

Créée en 1996, la Commission de récolement des dépôts d'œuvres d'art (CRDOA) a pour mission de piloter le récolement des dépôts des biens culturels de l'État. Cette opération consiste à vérifier la présence et l'état de biens culturels<sup>1</sup> (tableaux, sculptures, mais aussi meubles, céramiques, objets archéologiques, ethnologiques ou appartenant au patrimoine technique ou scientifique) prêtés à long terme par des institutions dites « déposantes » à des institutions dites « dépositaires ». Il ne s'agit pas d'un simple pointage, puisque l'opération consiste à noter la localisation exacte du bien, son état de conservation, à vérifier son marquage, sa conformité à l'inventaire et à le photographier.

La CRDOA élabore des rapports sur l'état du récolement dans les départements français, chez les grands dépositaires (présidence de la République, Premier ministre, Conseil d'État, Cour des comptes, ministères...) ainsi qu'à l'étranger.

La région Grand-Est est la neuvième région après la Corse, la Bourgogne-Franche-Comté, la Bretagne, les Hauts-de-France, l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes dont l'ensemble des rapports départementaux ont été publiés sur le site du ministère de la culture. Ces rapports permettent de dresser l'état des lieux, territoire par territoire, des biens déposés, récolés, localisés, recherchés, et surtout de sensibiliser déposants, dépositaires et citoyens à la question des biens non localisés, afin de favoriser leur redécouverte.

Les chiffres de ce bilan sont fondés sur les chiffres issus des rapports départementaux déjà publiés. Le rapport sur les dépôts dans le département des Vosges étant ancien, les chiffres ont été actualisés en décembre 2022.

Il est souvent difficile de mener à bien l'ensemble des missions de récolement dans un département, dans la mesure où les œuvres sont généralement dispersées en une multitude de lieux : musées, préfectures, mairies, hôpitaux, tribunaux, mais également lieux d'enseignement, de culte. A titre d'exemple, les dépôts du Cnap dans le Grand Est sont répartis sur 242 communes dont 209 communes rurales. Sur cet ensemble, les biens conservés dans 29 communes n'ont pas été récolés.

Les musées du ministère de la culture sont les plus grands déposants dans la région Grand-Est avec 17 821 œuvres d'art. Viennent ensuite le Cnap (2 739), la Manufacture de Sèvres (2 071), les musées et institutions du ministère des armées (489), le Mobilier national (448), le ministère de l'économie (13) et le Centre des monuments nationaux (6).

19 231 des 23 587 biens déposés dans la région ont été récolés, soit 81,53 %, un taux sensiblement supérieur au taux moyen de récolement des régions dont le bilan est publié (71,88 %).

Plus précisément, les dépôts dans les départements de l'Aube, de la Haute-Marne, de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et des Vosges ont intégralement ou quasi-intégralement été récolés. Ces taux élevés s'expliquent notamment par le fait que la région entraine dans la programmation du Cnap et du musée du Louvre. On peut également mentionner l'expérimentation, en 2020, du récolement à distance par le Cnap dans le département de la Haute-Marne, procédure qui s'est révélée concluante et qui a été généralisée à l'ensemble des départements. Cette pratique a permis, par conséquent, d'accélérer le rythme de récolement.

A préciser cependant, malgré ce taux élevé, des gisements de biens culturels hors normes restent à récoler notamment les 3 822 dépôts du musée d'archéologie nationale conservés au musée Saint-Rémi de Reims ou encore 129 dépôts du Cnap dans le département des Ardennes, département dont le taux de récolement s'élève à seulement 49,41 %.

---

<sup>1</sup> Au sens de l'article L. 2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Enfin, ce chiffre doit aussi être relativisé par le fait qu'il ne s'agit souvent que d'un récolement unique. Or les récolements doivent être renouvelés tous les dix ans.

3417 biens déposés dans la région Grand Est sont recherchés (3 501 au moment des récolements mais 84 ont été retrouvés depuis). Cela représente un taux de disparition de 17,77 % des 19 231 biens récolés dans cette région. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne des bilans régionaux (16,75 %) publiés sur le site du ministère de la culture. Il doit cependant être nuancé de plusieurs façons : d'une part, ce chiffre est dû au nombre important de dépôts non localisés provenant de la manufacture de Sèvres (73,01%). On dénombre ainsi 121 pièces disparues au palais du gouverneur militaire de Strasbourg, 375 pièces au rectorat de l'académie de Strasbourg et 755 au musée Paul Dubois - Alfred Boucher de Nogent-sur-Seine. D'autre part, ce taux général de 17,77%, cache des taux relativement élevés pour les départements des Ardennes (44,44 %) et surtout celui de la Meuse (60%), deux territoires fortement touchés par les destructions pendant la Première guerre mondiale.

84 œuvres n'ont pas été localisées au moment des récolements mais ont été retrouvées *a posteriori*.

Parmi ces redécouvertes, on peut citer :

- La *Vierge à l'enfant avec Saint-François d'Assise (ou avec Saint-Antoine de Padoue)* de Domenico Zampieri dit Le Dominiquin (INV 791). Cette huile sur cuivre déposée au musée municipal de Toul par le Louvre a appartenu aux collections de Marie de Médicis et de Louis XIV. Prétendue détruite lors de l'incendie du musée de Toul de 1939, elle a été identifiée en 1972 par un biographe de l'artiste dans un bâtiment de la ville. La recherche de ce tableau lors de l'opération de récolement de 2001 a amené Le Louvre à déposer plainte. Une enquête de l'OCBC a permis la redécouverte, de cette œuvre majeure, chez un particulier à Nancy et sa restitution au Louvre en 2004.

- Une amphore (AO 32381) déposée par le département des antiquités orientales du musée du Louvre en 1875 au musée municipal de Toul. Non localisée pendant plusieurs décennies, sa disparition fut attribuée à l'incendie accidentel du musée de décembre 1939. Cependant, et grâce aux travaux de recherche menés par le service du récolement du Louvre, il a été possible d'identifier cette œuvre lors du deuxième récolement décennal.

Cependant, ces exemples font figure d'exception. Dans la plupart des cas, l'œuvre a été déplacée sans que ce mouvement ait fait l'objet d'une information du déposant ni d'un enregistrement chez le dépositaire.

Les œuvres qui ne sont pas retrouvées peuvent faire l'objet soit d'un classement, soit d'une demande de dépôt de plainte, soit encore d'un titre de perception. Plusieurs raisons peuvent conduire le déposant à constater le classement du dossier : la date très ancienne du dépôt, l'absence de photographie de l'œuvre, ou la difficulté d'identifier un objet au sein d'une série archéologique ou de céramique. Le classement n'est pas une renonciation à retrouver l'œuvre, qui reste inscrite sur les inventaires du dépositaire, du déposant et dans la base de données de la CRDOA.

A contrario, la plainte est une action de signalement aux services de police d'une disparition d'un bien, ce qui a notamment pour effet d'enregistrer la notice de l'œuvre sur la base de données de l'OCBC, voire celle d'Interpol, et ainsi favoriser les chances de redécouverte. La plainte est décidée par le déposant (parfois par le dépositaire qui porte plainte spontanément s'il constate une disparition). C'est généralement le dépositaire qui dépose plainte ; parfois le déposant dans certains cas particuliers (inaction du dépositaire).

La plainte doit comporter le plus de précisions possibles permettant l'identification du bien (dernière localisation connue du bien, statut juridique, dimensions, accidents, manques, restaurations,

marquages, photographies ou iconographie) ainsi que tous éléments utiles sur les circonstances des faits.

Dans la région Grand-Est, ce sont 870 plaintes qui ont été déposées, et 80 qui doivent encore l'être, par les dépositaires concernés, à la demande des déposants.

Enfin, un titre de perception peut être émis en cas de carence manifeste du dépositaire. Pour la région Grand-Est, 2 titres ont été réglés par le ministère des Armées au bénéfice du Cnap pour la disparition de 2 œuvres au palais du gouverneur militaire de Strasbourg.

Enfin, on peut citer le transfert de gestion du château de Fontainebleau et du Mobilier national au palais du Tau de Reims de 5 dépôts « à perpétuelle demeure ». Indissociables de leur lieu de dépôts, ces biens classés monuments historiques, dont le manteau du sacre de Charles X, ont été transférés au gestionnaire, le Centre des monuments nationaux, simplifiant ainsi leur gestion.

**Les rapports départementaux de la région Grand Est peuvent être consultés à partir de cette page :**  
<https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Organisation/Commission-de-recolement-des-depots-d-aeuvres-d-art/Les-rapports-de-la-CRDOA/Rapports-relatifs-aux-departements-francais>

### Biens récolés, recherchés et plaintes par déposant et par département

	CMN			Cnap			Manufacture de Sèvres			Ministère de l'économie		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Aube	0	0	0	248	63	17	958	788	755	0	0	0
Ardennes	0	0	0	107	54	11	0	0	0	0	0	0
Marne	47	2	0	341	75	2	142	42	0	0	0	0
Haute-Marne	0	0	0	227	26	8	13	2	0	0	0	0
Meurthe-et-Moselle	0	0	0	276	98	19	134	59	0	0	0	0
Meuse	0	0	0	185	64	10	18	7	0	0	0	0
Moselle	1	0	0	194	51	7	23	0	0	10	1	1
Bas-Rhin	0	0	0	488	178	51	687	523	0	3	0	0
Haut-Rhin	0	0	0	178	45	15	47	26	0	0	0	0
Vosges	0	0	0	256	84	7	49	46	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2500</b>	<b>738</b>	<b>147</b>	<b>2071</b>	<b>1493</b>	<b>755</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

	Mobilier national			Musées sous tutelle du ministère des armées			Musées nationaux sous tutelle du service des musées de France		
	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes	Récolés	Dont recherchés	Dont plaintes
Aube	0	0	0	0	0	0	2086	68	0
Ardennes	0	0	0	1	0	0	18	5	1
Marne	18	0	0	47	2	0	9007	393	0
Haute-Marne	0	0	0	0	0	0	131	6	2
Meurthe-et-Moselle	4	0	0	0	0	7	752	202	9
Meuse	1	0	0	9	0	0	246	214	7
Moselle	67	1	0	164	15	7	69	9	0
Bas-Rhin	335	46	0	70	16	0	756	185	13
Haut-Rhin	18	0	0	1	0	0	550	60	0
Vosges	5	0	0	11	0	0	274	24	1
<b>Total</b>	<b>448</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>303</b>	<b>33</b>	<b>14</b>	<b>13889</b>	<b>1166</b>	<b>33</b>

**État des récolements dans la région Grand-Est par déposant**

Déposants	Biens déposés	Biens récolés	Biens localisés	Biens recherchés
CMN	6	6	6	0
Cnap	2738	2500	1763	737
Manufacture de Sèvres	2071	2071	555	1516
Ministère de l'économie	13	13	12	1
Mobilier national	448	448	401	47
Musées armées	489	303	270	33
Musées SMF	17821	13889	12718	1166
<b>TOTAL</b>	<b>23586</b>	<b>19230</b>	<b>15725</b>	<b>3500</b>

Source : déposants

**Résultats des récolements dans la région Grand Est par déposant**

Déposants	Biens recherchés	Biens retrouvés	Classements	Demandes de plaintes	Suites à déterminer
CMN	0	0	0	0	0
Cnap	737	64	524	147	7
Manufacture de Sèvres	1516	4	757	755	0
Ministère de l'économie	1	0	0	1	0
Mobilier national	47	0	38	6	3
Musées armée	33	4	20	7 <sup>2</sup>	2
Musées SMF	1166	12	1039	33	118
<b>TOTAL</b>	<b>3500</b>	<b>84</b>	<b>2378</b>	<b>949</b>	<b>130</b>

Source : déposants

<sup>2</sup> Il faut ajouter à ce chiffre 7 plaintes déposées non comptabilisées dans le tableau car le rapport de récolement est incomplet, soit 14 plaintes pour les musées des Armées et 957 plaintes au total (chiffres reportés page 10).



## Taux de récolement par déposant

Déposants	Taux de récolement
CMN	100 %
CNAP	91,31 %
Manufacture de Sèvres	100 %
Ministère de l'économie	100 %
Mobilier national	100 %
Musées ministère des armées	61,96 %
Musées SMF	77,94 %
TOTAL	81,53 %

## Taux de disparition par déposant

Déposants	Taux de disparition
CMN	0 %
CNAP	26,92 %
Manufacture de Sèvres	73,01 %
Ministère de l'économie	7,69 %
Mobilier national	10,49 %
Musées ministère des armées	9,57 %
Musées SMF	8,31 %
TOTAL	15,7 %

## Bilan des plaintes

Déposants	Demandes de plaintes	Plaintes déposées	Plaintes à déposer
CMN	0	0	0
Cnap	147	74	73
Manufacture de Sèvres	755	755	0
Ministère de l'économie	1	1	0
Mobilier national	6	6	0
Musées ministère des armées	14	14	0
Musées SMF	33	26	7
<b>TOTAL</b>	<b>956</b>	<b>876</b>	<b>80</b>